
COMMISSION 2 : PROTECTION DE L'ENFANCE ET ÉGALITE DES CHANCES

POLITIQUE 21 - ENSEIGNEMENT 2ND DEGRÉ

21-1 PLAN D'ACCUEIL DES COLLÉGIENS - EVOLUTIONS DE LA SECTORISATION DES COLLÈGES AU 1ER SEPTEMBRE 2022

I-PREALABLES

Le Plan d'Accueil Collégiens élaboré pour la période 2015-2025, validé en Assemblée départementale en avril 2016, avait pour finalité de répondre aux besoins eu égard au dynamisme et à la forte attractivité du territoire départemental. Ce schéma devait permettre de conduire des actions permettant de répondre à un double objectif :

- optimiser la capacité d'accueil des collèges publics ;
- et augmenter globalement leur capacité d'accueil.

Au terme d'un état des lieux dressé en 2015 et des projections d'effectifs à horizon 2025, certains territoires du département sont apparus particulièrement prioritaires.

Depuis, différentes décisions ont donc été prises par l'Assemblée départementale sur les cinq dernières années écoulées. On y retrouve notamment l'adaptation de la carte scolaire sur différents territoires, notamment Redon, Saint-Malo et Rennes, puis des projets comme la construction des trois nouveaux collèges, et des travaux d'extension et / ou de restructuration de certains collèges, mais aussi la fermeture d'un collège à Saint-Malo.

En revanche, sur certains secteurs où les effectifs des collèges restaient stables, peu de mesures spécifiques étaient envisagées. C'est notamment le cas du secteur de Vitré qui nécessite aujourd'hui, compte tenu des évolutions récentes, que des mesures soient prises.

Par ailleurs, dans le cadre de l'ouverture en septembre 2020 des collèges de Guipry-Messac, Laillé et Bréal-sous-Montfort, la carte scolaire de ces territoires a fait l'objet de modifications importantes, validées par l'Assemblée départementale en septembre 2019, pouvant aussi impacter d'autres collèges de proximité.

Dans ce cadre, les communes de Chanteloup et Pléchâtel avaient alors sollicité le Département pour un changement de leur périmètre de recrutement. Au vu de l'enchaînement de ces nouveaux changements et d'un manque de recul sur les effets de cette nouvelle sectorisation, l'Assemblée départementale avait toutefois souhaité attendre, le temps que les effectifs des différents collèges concernés se stabilisent, pour répondre à ces demandes.

Deux années scolaires après l'ouverture des nouveaux collèges, il convient d'analyser et d'apporter une réponse à ces demandes différées.

Enfin, le contexte sanitaire de 2020 lié à la crise de la COVID-19, a impacté les chantiers en cours dont celui de la reconstruction du collège de Melesse. Ce nouvel établissement, d'une capacité de 700 élèves, extensible à 800, premier bâtiment à énergie positive construit par le Département, devait ouvrir à la rentrée scolaire 2022. Les retards d'approvisionnement sur le chantier conduisent à décaler l'ouverture du collège et donc la sectorisation qui devait en découler.

II- LA SECTORISATION DU SECTEUR DE VITRE

A- Contexte

Le diagnostic réalisé en 2020 sur les deux collèges a permis de mettre en évidence la situation contrastée des deux établissements :

- Gérard de Nerval : après avoir affiché une stabilité des effectifs, ceux-ci ont commencé à augmenter à compter de 2015 ce qui implique un dépassement de la capacité d'accueil théorique.

- Les Rochers Sévigné : les effectifs stagnent et sont inférieurs à la capacité d'accueil. Sur son périmètre de recrutement, se trouve également un autre collège, celui du réseau privé d'Argentré-du-Plessis. Par ailleurs, il est relevé que le collège Les Rochers Sévigné pâtit d'une image plutôt dégradée.

En septembre 2020, un travail conduit par le Département, mené avec les acteurs locaux concernés (les élus et services des collectivités locales, les deux collèges publics, les représentants des enseignants et des parents d'élèves, l'Education nationale) a permis de dresser un diagnostic territorial complet et de proposer la mise en œuvre d'actions correctrices.

B- Principaux éléments de diagnostic

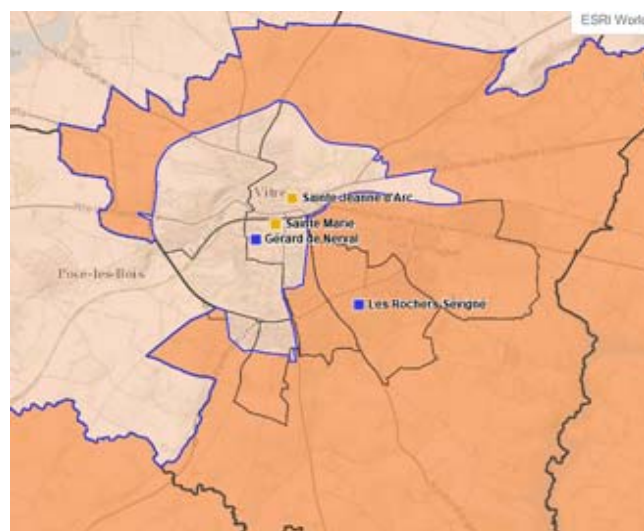
1- Les secteurs de recrutement

Les communes du secteur sont sectorisées soit vers Les Rochers Sévigné soit vers Gérard de Nerval. La ville de Vitré bénéficie d'une sectorisation à la rue entre les deux collèges.

La plupart des communes rattachées, notamment celles du secteur des Rochers Sévigné, ne disposent pas d'écoles publiques : la forte présence du réseau privé dès le primaire conduit souvent les familles à poursuivre dans le privé au niveau du secondaire.

Par ailleurs, les communes du secteur des Rochers Sévigné sont situées à proximité du collège privé d'Argentré-du-Plessis ce qui réduit l'attractivité du collège public.

Carte des secteurs des deux collèges :



En orange : actuel secteur du collège Les Rochers Sévigné sur Vitré

2- Les effectifs

- Gérard de Nerval :

- Une capacité d'accueil de 728 places (dont 128 en SEGPA)
- Des effectifs en forte évolution depuis 2015 : + 16.5 % entre 2015 et 2020 soit + 110 élèves (*776 élèves en 2020*)
- Un sureffectif de l'ordre de 50 élèves constaté ces dernières années
- Sans resectorisation : des projections avec un effectif supérieur à 760 jusqu'en 2026.

- Les Rochers Sévigné :

- Une capacité d'accueil de 500 places
- Des effectifs stables autour de 400 élèves : - 4 % depuis 2015 (*396 élèves en 2020*)
- Un disponible moyen ces dernières années de l'ordre de 100 places
- Sans resectorisation : des projections avec un effectif autour de 400 élèves jusqu'en 2025 puis aux environs de 360.

- Forte présence sur le secteur du réseau privé :

- Le réseau public scolarise 35 % des effectifs collégiens du secteur en 2021 (contre 57 % sur l'ensemble du département).
- Les effectifs des collèges privés de Vitré globalement ont augmenté pour deux d'entre eux entre 2015 et 2020 :
 - Sainte-Marie à Vitré : + 6 %, soit + 55 élèves (*996 élèves en 2020*)
 - Saint-Joseph à Argentré-du-Plessis : + 2%, soit + 13 élèves (*616 élèves en 2020*)
 - Jeanne d'Arc : - 8 %, soit - 36 élèves (*407 élèves en 2020*)

3- Carte des formations - Enseignement adapté

- Gérard de Nerval : présence de multiples dispositifs adaptés : SEGPA, UPE2A, ULIS et Unité d'enseignement externalisée (UEE).

- Les Rochers Sévigné : aucun dispositif adapté

4- Mixité sociale

Les indices de mixité sociale entre les 2 collèges sont relativement proches, au moins sur l'enseignement général. Depuis 2020, il n'existe plus d'écart sur l'IPS (Indice de Position Sociale) entre les deux collèges.

5- Le transport scolaire

Le transport scolaire est assuré sur le secteur par Vitré Communauté.

L'ensemble des élèves est déposé à la gare scolaire dans le centre de Vitré (en 33 minutes en moyenne) :

- les élèves allant aux Rochers Sévigné prennent ensuite une navette qui les dépose devant le collège (le temps moyen de transport en 2020 est de 42 minutes). La configuration actuelle des accès au collège ne permet pas à l'ensemble des cars une dépose directe des élèves devant le collège.

- les élèves allant à Gérard de Nerval et dans les autres collèges ou lycées s'y rendent à pied, en 10 minutes pour aller à Gérard de Nerval soit un temps moyen global de transport de 43 minutes.

Le temps de trajet moyen est donc quasiment identique entre les deux collèges.

Toutefois, cette organisation du transport vers les Rochers Sévigné est considérée comme un réel inconvénient pour les familles en particulier pour celles des communes d'Argentré-du-Plessis, Etrelles, Louvigné-de-Bais, Le Pertre et Erbrée. Cette question du transport peut déterminer pour partie le choix des familles à se tourner vers le réseau privé.

C- Les projections à sectorisation constante (base effectifs 2020-2021)

Les projections indiquent que, sans décision de modification de la carte scolaire des collèges de Vitré, les tendances observées ces dernières années devraient globalement se poursuivre jusqu'en 2025.

ANNEE	TOTAL (dont Segpa et Ulis)	
	Gérard de Nerval (128 SEGPA)	ROCHERS SEVIGNE
Capacité	728	500
2022	783	394
2023	777	400
2024	750	393
2025	761	398
2026	747	362

D- Les propositions :

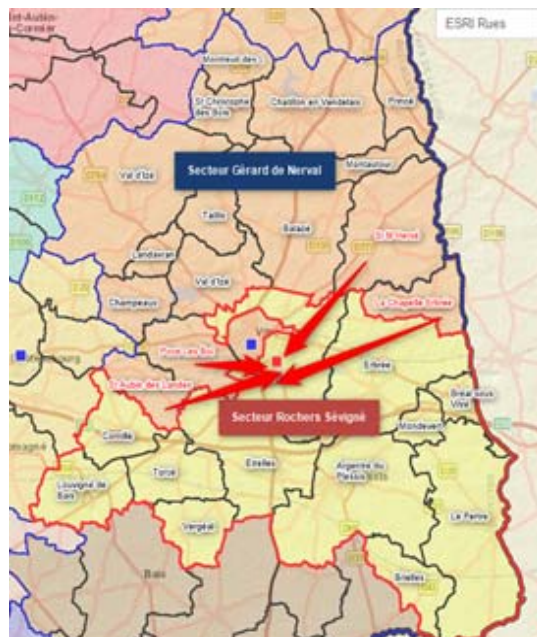
Afin de rééquilibrer les effectifs entre les deux collèges, et après avoir étudié collégalement plusieurs hypothèses, il est proposé de modifier la sectorisation de quatre communes périphériques de Vitré mais aussi celle de la ville de Vitré.

Ces propositions de modifications de la carte scolaire portent sur les communes les plus proches du collège Les Rochers Sévigné actuellement sectorisées vers Gérard de Nerval :

- Pocé les Bois,
- Saint-Aubin-des-Landes,
- Saint-M'Hervé
- La Chapelle Erbrée

En 2020 :

- 258 collégiens domiciliés sur ces 4 communes,
- près d'1/3 se trouvent sur Saint-M'Hervé
- des effectifs en évolution depuis 2015 : + 16 %



Si en majorité (56 %), les élèves de ces communes sont scolarisés au collège Sainte-Marie, 36 % d'entre eux sont scolarisés dans le public et 30 %, soit 77 élèves, sont au collège de secteur (Gérard de Nerval). Depuis 2015, les élèves de 3 de ces communes sont plus nombreux à fréquenter le réseau public.

Sur la base des taux de passage observés sur ces communes (passage du CM2 en 6^{ème}), le potentiel d'élèves qui iraient au collège Les Rocher Sévigné, pourrait être d'une quarantaine d'élèves d'ici 2024.

Les projections réalisées avec ces simulations permettent donc d'envisager un rééquilibrage théorique des effectifs entre les deux collèges après au moins 2 ans de mise en œuvre (moins de 700 élèves à Gérard de Nerval et 450 au collège Les Rochers Sévigné dès 2024).

Toutefois, l'impact du choix du réseau privé par les familles étant difficilement appréhendable lors d'un changement de sectorisation, il est proposé de modifier également la sectorisation actuelle de la ville de Vitré.

Plusieurs éléments ont été analysés afin de proposer une nouvelle sectorisation de la ville :

- la localisation du domicile des élèves fréquentant actuellement les écoles publiques de la ville afin de repérer les quartiers / rues où les effectifs potentiels de collégiens sont les plus importants ;

- les projets immobiliers en cours et à venir sur la ville en précisant les types de logements concernés afin de déterminer un nombre théorique d'élèves ;

- les secteurs des écoles primaires de la ville : l'objectif étant que les périmètres de recrutement écoles / collèges coïncident le plus possible ;

- la mixité sociale avec l'objectif de ne pas déséquilibrer les indicateurs de mixité entre les deux collèges.

Cette analyse a été réalisée en groupe de travail et après plusieurs échanges bilatéraux avec la Ville de Vitré.

Deux quartiers de la ville sont principalement concernés par ce changement de secteur :

- le sud de l'actuel secteur de recrutement du collège Gérard de Nerval

- le nord-est du secteur du collège Gérard de Nerval

Projections des effectifs avec le changement de sectorisation des 4 communes et les modifications sur Vitré (base effectifs 2020-21) :

ANNEE	TOTAL (dont Segpa et Ulis)	
	Gérard de Nerval (128 SEGPA)	ROCHERS SEVIGNE
Capacité	728	500
2022	730	410
2023	740	430
2024	700	440
2025	670	460
2026	660	440

Les périmètres de recrutement modifiés à compter de septembre 2022 se trouvent en annexe.

En complément, d'autres mesures ont été prises permettant, dès le 1^{er} septembre 2021, l'accueil des élèves dans de meilleures conditions au collège Gérard de Nerval : installation de 8 nouveaux modulaires à la place des anciens qui étaient peu utilisés, de deux

blocs sanitaires supplémentaires et pérennisation de 2 postes d'agents techniques territoriaux et la création d'un 3^{ème} à compter de septembre 2021.

Modalités de ces resectorisations : les changements de sectorisation seront progressifs. Ils ne s'imposeront qu'aux élèves de sixième, sauf dérogation notamment pour fratrie, les autres élèves pouvant faire le choix de poursuivre leur scolarité dans le collège où ils l'ont commencé.

III-LA SECTORISATION DES COMMUNES DE CHANTELOUP ET DE PLECHATEL

1- Contexte

La commune de Pléchâtel fait partie du périmètre de recrutement du collège Simone Veil de Crevin depuis son ouverture en septembre 2014. Fin 2016, l'Assemblée départementale avait voté le rattachement de Pléchâtel au futur collège de Guipry-Messac. Mais compte tenu de l'évolution des données démographiques et des effectifs sur le secteur, l'Assemblée a finalement décidé le maintien de la sectorisation de la commune vers le collège Simone Veil de Crevin.

En 2019, la commune a fait savoir qu'elle souhaitait son rattachement au périmètre du collège Le Chêne Vert de Bain-de-Bretagne distant de moins de 10 kms (contre 12 kms pour le collège de Crevin), sachant qu'une partie de la commune, le secteur de Le Châtelier en faisait déjà partie.

La commune de Chanteloup fait partie, quant à elle, du secteur de recrutement du collège Jean Monnet de Janzé. La municipalité demande depuis son ouverture, son rattachement au collège Simone Veil de Crevin distant de moins de 6 kms du centre.

Il a été décidé de :

- surseoir à ces demandes pendant une à deux années, le temps de la stabilisation des effectifs sur le secteur déjà fortement impacté par l'ouverture des nouveaux collèges de Laillé et de Guipry-Messac.

- analyser ces demandes en même temps car elles impactent toutes les deux le collège de Crevin.

Représentation du secteur :



En rouge : limite du secteur du collège de Crevin

2- Eléments de diagnostic

a) Concernant Pléchâtel

Après avoir fortement évolué entre 2015 et 2017, les effectifs collégiens sur la commune sont stabilisés depuis 2019 autour de 170 élèves tous niveaux et tous collèges confondus.

Au cours de l'année scolaire 2020-2021 :

- 52 % des effectifs étaient scolarisés dans un collège public,
- 43 % des effectifs (73 collégiens) étaient scolarisés au collège de secteur (S. Veil de Crevin) :
 - 6^{ème} : 22
 - 5^{ème} : 11
 - 4^{ème} : 18
 - 3^{ème} : 22
- 48 % dans le réseau privé
- 55 % se trouvaient dans l'un des deux collèges de Bain-de-Bretagne (public ou privé)

La part des collégiens fréquentant les collèges de Bain-de-Bretagne (privé ou public) a augmenté entre 2015 et 2020 (52% en 2015) ce qui indique que les familles se tournent davantage vers la commune de Bain-de-Bretagne qui est considérée comme le bassin de vie de la commune de Pléchâtel.

En 2020 :

- 82 % des élèves de CM2 de l'école publique et 22 % de ceux des écoles privées sont entrés en 6^{ème} dans un collège public.
- 71 % des élèves de CM2 de l'école publique et 9 % de ceux des écoles privées sont allés au collège de secteur (Crevin).

Le changement de sectorisation de la commune vers le collège public de Bain-de-Bretagne permettra d'augmenter le taux de fréquentation du collège de secteur.

b) Concernant Chanteloup

Le nombre de collégiens sur la commune progresse depuis 2015 (+ 29 élèves) et se situe désormais aux alentours de 130 élèves tous niveaux confondus.

En 2020-2021 :

- 68 % des collégiens de la commune étaient scolarisés dans le réseau public,
- La part des élèves de la commune allant au collège de secteur a augmenté entre 2015 et 2020 : 58 % en 2020 (soit 77 élèves) et 54 % en 2015. Mais, depuis 2019, la part des élèves de Chanteloup entrant en 6^{ème} dans le réseau privé augmente. 71 % des élèves de 6^{ème} domiciliés à Chanteloup en 2018 allaient au collège Jean Monnet, contre 37 % en 2020.
- L'absence d'école privée sur la commune implique un taux assez important d'élèves à poursuivre leur scolarité dans un collège du réseau public.
- 32 % étaient dans le réseau privé (collèges de Janzé St Joseph et Bruz St Joseph)

3- Projections d'effectifs sur les collèges impactés (base effectifs 2020-2021)

	Crevin Simone Veil	Bain de Bretagne Le Chêne Vert	Janzé Jean Monnet
Capacité d'accueil	680 *	878	778
Effectifs 2020	592	623	667
Effectifs provisoires 2021	557	589	658
Projections 2022	513	559	685
Projections 2023	498	537	646
Projections 2024	478	532	641
Projections 2025	485	545	601
Ecart 2025-2020	- 107	- 78	- 66
Disponible prévisionnel 2025	195	333	177

**dont 80 en modulaires*

Globalement sur les 3 collèges, on devrait observer une diminution des effectifs liée à la démographie sur le secteur mais aussi à la poursuite des effets des resectorisations décidées dans le cadre de l'ouverture des 3 collèges.

Collège de Crevin :

En septembre 2020, la commune de Bourg-des-Comptes, qui faisait partie du périmètre de recrutement du collège, a été resectorisée vers le collège Marie Curie de Laillé.

Cette resectorisation a donc entraîné une diminution de plus de 7 % des effectifs du collège de Crevin dès la rentrée de septembre 2020 : 592 élèves contre 638 en 2019 (soit - 46 élèves). Il restait encore, en septembre 2020, 105 élèves domiciliés à Bourg-des-Comptes (les nouvelles sectorisations s'appliquent progressivement).

Jusqu'à la mise en œuvre complète de la nouvelle sectorisation du collège de Laillé en septembre 2023, le nombre d'élèves domiciliés à Bourg des Comptes et fréquentant le collège de Crevin, va donc progressivement diminuer, pour devenir nul (hors dérogation).

Concernant le collège de Crevin, les projections doivent donc intégrer :

- la poursuite des effets du retrait de Bourg-des-Comptes,
- le retrait de Pléchâtel à compter de septembre 2022,
- l'ajout de Chanteloup à compter de septembre 2022.

Selon les projections, les effectifs du collège de Crevin devraient se situer en dessous de la capacité d'accueil bâtie du collège (hors modulaires).

Toutefois, comme pour chaque modification de la carte scolaire, il est difficile de prévoir les modifications de comportement des familles et notamment le report ou pas des inscriptions sur le réseau privé.

Collège de Bain de Bretagne :

En septembre 2020, la commune de Guipry-Messac (partie Messac) qui faisait partie du périmètre de recrutement du collège a été resectorisée vers le collège Gaël Taburet à Guipry-Messac. Les effectifs du collège de Bain-de-Bretagne ont diminué de 34 élèves entre 2020 et 2021.

En septembre 2020, 28 élèves (hors SEGPA) domiciliés à Guipry-Messac étaient encore scolarisés au collège de Bain-de-Bretagne en septembre 2020. Jusqu'à la mise en œuvre complète de la nouvelle sectorisation du collège de Guipry-Messac, en septembre

2023, le nombre d'élèves domiciliés à Guipry-Messac, va donc progressivement diminuer, et devrait être nul (hors dérogation).

Concernant le collège de Bain-de-Bretagne, les projections doivent donc intégrer :

- la poursuite des effets du retrait de Guipry Messac,
- l'ajout progressif de Pléchéâtel à compter de septembre 2022.

Collège de Janzé

Le périmètre de recrutement du collège de Janzé n'a pas été impacté par l'ouverture des collèges de Guipry-Messac ou de Laillé.

En revanche, son périmètre a évolué à la rentrée de septembre 2021 avec le rattachement de Piré-Chancé dans son intégralité.

Concernant le collège de Janzé, les projections doivent donc intégrer :

- la poursuite des effets de l'ajout de Piré-Chancé,
- le retrait de Chanteloup à compter de septembre 2022.

Concernant les collèges de Bain-de-Bretagne et de Janzé, les effectifs envisagés devraient être en dessous des capacités d'accueil ce qui devrait permettre plus facilement la réalisation des travaux de restructuration envisagés.

4- Transport scolaire

Le Conseil régional, compétent sur la question du transport scolaire sur le secteur, a été informé des différents projets de resectorisation.

Concernant Pléchéâtel : un service de transport dessert la commune de Pléchéâtel vers le centre scolaire de Bain-de-Bretagne (collèges et lycées publics et privés). Le changement de sectorisation de la commune de Pléchéâtel au profit du collège Le Chêne Vert de Bain-de-Bretagne devrait permettre à la Région de supprimer le circuit entre Pléchéâtel et Crevin lorsque la sectorisation sera totalement mise en œuvre.

Concernant Chanteloup : le centre scolaire de Janzé comptant un collège privé, la Région maintiendra une desserte entre Chanteloup et Janzé. Cependant, le changement de sectorisation devrait entraîner à terme une diminution du nombre d'élèves à transporter vers Janzé et donc du nombre de circuits. En revanche, un service de transport sera mis en place par la Région, entre Chanteloup et Crevin, dès l'entrée en vigueur de la nouvelle carte scolaire.

5- Modalités de ces resectorisations

Les changements de sectorisation seront progressifs. Ils ne s'imposeront qu'aux élèves de sixième, sauf dérogation notamment pour fratrie, les autres élèves pouvant faire le choix de poursuivre leur scolarité dans le collège où ils l'ont commencé.

IV- COLLEGE DE MELESSE

L'état des lieux dressé en 2015 a mis en avant, sur le secteur nord de Rennes, un potentiel déficit de 1 000 places, d'ici 2025.

Pour répondre à ce besoin, la reconstruction du collège de Melesse, d'une capacité de 700 places extensible à 800, a été décidée lors de la session du 15 décembre 2017 avec une ouverture pour septembre 2022. L'Assemblée départementale a alors également voté la future carte scolaire du collège qui devait être mise en place à l'ouverture du collège. Au vu de ce report, une nouvelle analyse des mouvements des élèves sera menée afin d'évaluer si des ajustements sont utiles.

Rappels des décisions prises :

- Retrait de Chevaigné du collège de Betton vers le collège de Melesse
- Retrait de Vignoc du collège de La Mézière vers le collège de Melesse
- Retrait de Montreuil-sur-Ille du collège de Saint-Aubin-d'Aubigné vers le collège de Melesse
- Retraits de Saint-Germain-sur-Ille et de Saint-Médard-sur-Ille du collège de Melesse vers le collège de Saint-Aubin-d'Aubigné

En raison du retard de livraison du collège de Melesse inhérent aux impacts de la crise sanitaire, la sectorisation actuelle de l'ensemble des collèges (Melesse, Betton, La Mézière et Saint-Aubin d'Aubigné) restera inchangée pour la rentrée scolaire de septembre 2022.

Synthèse :

La resectorisation des collèges de Vitré telle qu'exposée au rapport devrait permettre, après deux années de mise en œuvre, un rééquilibrage des effectifs entre les Rochers Sévigné et Gérard de Nerval, en cohérence avec leur capacité d'accueil.

S'agissant des modifications de sectorisation des communes de Pléchâtel et de Chanteloup, une réponse favorable aux demandes des deux communes, pour la rentrée scolaire de septembre 2022, devrait permettre de mieux prendre en compte les attentes des familles en cohérence avec leurs bassins de vie habituels, sans déséquilibrer les effectifs des trois collèges concernés.

La crise sanitaire a retardé considérablement le chantier de construction du collège de Melesse. Son ouverture ne peut être envisagée pour septembre 2022. La sectorisation actuelle des collèges de Melesse, Betton, La Mézière et Saint-Aubin-d'Aubigné restera donc inchangée.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces évolutions ont été soumises à l'avis du Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) le 30 novembre 2021.

En conclusion, je vous propose :

- de modifier, à compter du 1^{er} septembre 2022, la sectorisation, de Pocé Les Bois, Saint-M'Hervé, La Chapelle-Erbrée et Saint-Aubin-des-Landes en les retirant du périmètre de recrutement du collège Gérard de Nerval de Vitré et en les ajoutant au périmètre du collège les Rochers Sévigné de Vitré ;
- de modifier, à compter du 1^{er} septembre 2022, la sectorisation à la rue de la Ville de Vitré comme indiqué en annexe 1 ;
- de modifier, à compter du 1^{er} septembre 2022, la sectorisation des communes de :
 - ***Pléchâtel : en la retirant du périmètre de recrutement du collège Simone Veil de Crevin au profit de celui du collège Le Chêne Vert de Bain-de-Bretagne ;***
 - ***Chanteloup : en la retirant du périmètre de recrutement du collège Jean Monnet de Janzé au profit de celui du collège Simone Veil de Crevin ;***
- de maintenir, pour la rentrée de septembre 2022, la sectorisation actuelle des collèges de Melesse, Betton, La Mézière et Saint-Aubin d'Aubigné.

LE PRESIDENT

Jean-Luc CHENUT